



Paris, le

17 SEPT. 2012

**LA GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Madame la Première Présidente,

La prévention de la récidive constitue un enjeu majeur pour la Justice et l'ensemble de la société. Dans ce domaine, notre pays se situe dans une situation paradoxale : de nombreux dispositifs législatifs et réglementaires ont été adoptés, faisant référence à cette notion de récidive sans qu'aucune étude n'ait démontré leur efficacité.

De surcroît, les connaissances concernant les différents leviers d'action permettant de favoriser la réinsertion des personnes condamnées et ainsi d'éviter la réitération de faits délictueux ou criminels demeurent insuffisantes. S'il est admis que, d'une manière générale, la libération conditionnelle prévient mieux la récidive qu'une sortie sans aménagement de peine, les méthodes de prise en charge qui permettent d'obtenir les meilleurs résultats ne sont pas clairement identifiées.

De même, on connaît mal l'impact que peuvent avoir les conditions dans lesquelles s'accomplit la période d'incarcération. Enfin, au stade de la poursuite, les choix procéduraux mis en œuvre et leurs conséquences quant aux conditions d'incarcération n'ont pas davantage été expertisés.

Or, plusieurs pays étrangers ont expérimenté de longue date différentes formes de probation, de nouvelles méthodes d'évaluation des facteurs de risque de récidive et des facteurs de protection, ainsi que de nouveaux programmes de suivi et d'accompagnement des personnes condamnées. Ces expériences ont fait l'objet d'évaluations publiées. S'il est vrai que différentes expériences ont pu également être réalisées en France visant à améliorer la prise en charge des personnes condamnées, elles demeurent cependant parcellaires.

Enfin, le Conseil de l'Europe a adopté, à la suite des règles pénitentiaires européennes, les règles européennes de probation, dont les préconisations doivent être prises en compte et adaptées en France.

Madame Nicole MAESTRACCI
Première présidente
près la cour d'appel de Rouen
36 rue aux Juifs
76037 Rouen

Afin de permettre d'aborder ces questions en toute sérénité et de favoriser un dialogue constructif avec toutes les composantes de la société pour éclairer utilement et durablement les politiques publiques à venir, j'ai pris l'initiative d'organiser une conférence de consensus sur l'efficacité des réponses pénales afin de mieux prévenir la récidive.

Le choix de la conférence de consensus, méthode novatrice dans le champ de la justice pénale, vise à faire adopter par des représentants de la société civile, réunis dans un jury de consensus, des recommandations fondées sur les connaissances acquises auprès des intervenants (chercheurs, professionnels, associations...) concernés par la prévention de la récidive. Ces recommandations seront présentées au gouvernement et au parlement qui définiront les mesures à adopter.

Le thème traité sera celui de la prévention de la récidive des personnes majeures, sans exclure cependant la question des parcours de délinquance et de l'articulation entre les prises en charge judiciaires des personnes mineures puis majeures. Le terme récidive est employé dans son acceptation commune et non juridique.

La conférence de consensus a pour objectifs :

- d'établir un état des lieux des connaissances en matière de prévention de la récidive tant en France qu'à l'étranger et d'effectuer un recensement des expériences et pratiques professionnelles positives,
- de rechercher, à partir de ces éléments de connaissance, les organisations, les méthodes et les pratiques professionnelles susceptibles de faire évoluer la situation en France,
- d'objectiver les termes du débat sur la prévention de la récidive, de rechercher les moyens de les mettre à disposition du grand public, au-delà des seuls spécialistes, et de proposer les termes d'un consensus constructif sur les mesures à mettre en œuvre.

J'ai décidé de confier la préparation de la conférence de consensus à un comité d'organisation que vous avez bien voulu présider.

Comme pour chacun des membres du comité, mon choix s'est porté sur vous à titre personnel, en raison de vos qualités propres, de vos travaux antérieurs et de votre engagement professionnel et associatif.

La liberté d'esprit de chacun est le gage de la réussite de la conférence de consensus et le comité d'organisation conduira ses travaux en toute indépendance. Il réunira des élus, des représentants français et étrangers issus des milieux universitaires et de la recherche, des praticiens de terrain des services judiciaires et pénitentiaires, ainsi que des représentants d'institutions ou d'associations particulièrement impliquées dans le champ de la prévention de la récidive.

Chargé de choisir les experts comme les membres du jury de consensus, le comité déterminera les questions qui seront posées aux experts, ainsi que celles auxquelles il reviendra aux membres du jury de répondre.

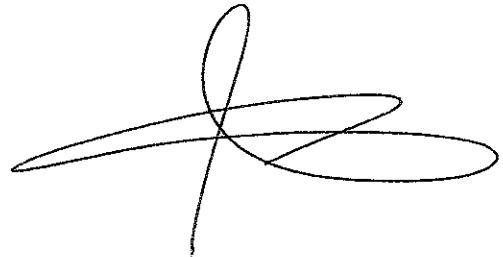
Afin de préserver également l'indépendance qui, dans la phase finale de la conférence de consensus, doit présider aux travaux et délibérations du jury de consensus, je vous invite à veiller, durant vos travaux, à garder confidentielle l'identité des personnes choisies pour constituer le jury.

Les travaux de la conférence de consensus s'ouvriront par l'installation du comité d'organisation le 18 septembre 2012 et s'achèveront avec la présentation qui me sera faite de ses recommandations, à l'issue de la conférence de consensus elle-même.

Je vous remercie tout particulièrement d'avoir accepté de conduire les travaux du comité d'organisation et de mener la conférence de consensus à son terme, s'agissant d'un enjeu qui concerne tant de nos concitoyens.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de participer, le 18 septembre 2012, au ministère de la justice, à la séance publique au cours de laquelle je procéderai à l'installation officielle du comité d'organisation que vous êtes appelée à présider.

Je vous prie de croire, Madame la Première Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, characteristic of Christiane Taubira's signature.

Christiane TAUBIRA